



Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Informations sur le produit

Nom du produit : Isopropyl Mercaptan
 Matériel : 1083608, 1029885, 1021450, 1028387, 1021451, 1027451,
 1021448, 1031054, 1021449

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
Isopropyl Mercaptan	75-33-2 200-861-4	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119510881-44-0001
Isopropyl Mercaptan	75-33-2 200-861-4	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2119510881-44-0001

1.2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Relevant Identified Uses Supported : Formulation
 Utilisé comme produit chimique intermédiaire
 Utilisation de la substance odorante dans la substance du gaz traceur naturel

1.3

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP
 Specialty Chemicals
 10001 Six Pines Drive
 The Woodlands, TX 77380

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.
 Airport Plaza (Stockholm Building)
 Leonardo Da Vincilaan 19
 1831 Diegem
 Belgium

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

SDS Requests: (800) 852-5530
 Responsible Party: Product Safety Group
 Email:sds@cpchem.com

1.4**Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)

1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie : +359 2 9154 233

Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre : 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212

Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie : +370 (85) 2362052

Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte : +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000

Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606

Slovaquie : +421 2 5477 4166

Slovénie : Numéro de téléphone : 112

Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com
 Site Internet : www.CPChem.com

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1****Classification de la substance ou du mélange
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
 P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 75-33-2 propane-2-thiol
- 107-03-9 propane-1-thiol

Étiquetage supplémentaire:

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité aiguë est inconnue: 1 %

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement aquatique sont inconnus: 1 %

2.3**Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Synonymes : 2-propanethiol
IPM
IC3SH

Formule moléculaire : C3H8S

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
Isopropyl Mercaptan	75-33-2 200-861-4	Flam. Liq. 2; H225 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	95 - 100	M [Acute]=1 M [Chronic]=1
n-Propyl Mercaptan	107-03-9 203-455-5	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	1 - 5	M [Acute]=10 M [Chronic]=10

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1****Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il est ingéré ou vomé.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Avis aux médecins**

- Symptômes : Donnée non disponible.
- Risques : Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- Point d'éclair : -34 °C (-34 °C)
Évalué(e)
- Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

5.1**Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre chimique sèche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau pendant la lutte contre l'incendie

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

5.3**Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Protection contre les incendies et les explosions : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Produits de décomposition dangereux : Soufre.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2**Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4**Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

7.2**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1****Paramètres de contrôle**

- DNEL
Isopropyl Mercaptan : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 14,5 mg/m³
- Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 18,6 mg/m³
- Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Dermale

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 2,1 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Dermale
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 1,53 mg/cm²

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 2,57 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 3,3 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Oral(e)
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,74 mg/kg

n-Propyl Mercaptan : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 14,5 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 18,6 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Dermale
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 2,06 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Dermale
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 1,53 mg/cm²

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 2,57 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 3,3 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Oral(e)
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,74 mg/kg

PNEC

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

Isopropyl Mercaptan	: Eau douce Valeur: 0 mg/l
	Eau de mer Valeur: 0 mg/l
	Sédiment d'eau douce Valeur: 0,002 mg/kg
	Dépôts d'eau de mer Valeur: 0 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées Valeur: 8,805 mg/l
	Sol Valeur: 0 mg/kg
n-Propyl Mercaptan	: Eau douce Valeur: 0 mg/l
	Eau de mer Valeur: 0 mg/l
	Sédiment d'eau douce Valeur: 0,001 mg/kg
	Dépôts d'eau de mer Valeur: 0 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées Valeur: 8,8 mg/l
	Sol Valeur: 0 mg/kg

8.2**Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	: Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA. Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux
-------------------------	---

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Respirateur purificateur d'air pour les vapeurs organiques. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.

- Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins:. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Chaussure protégeant contre les produits chimiques.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- Forme : liquide
 État physique : liquide
 Couleur : Clair
 Odeur : Repoussante

Données de sécurité

- Point d'éclair : -34 °C (-34 °C)
 Evalué(e)
- Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) :
 Propriétés comburantes : oui

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Formule moléculaire	: C ₃ H ₈ S
Poids moléculaire	: 90,2 g/mol
pH	: Non applicable
Point d'écoulement	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 51 °C (51 °C)
Pression de vapeur	: 8,80 PSI à 37,8 °C (37,8 °C)
Densité relative	: 0,82 à 15,6 °C (15,6 °C)
Hydrosolubilité	: légèrement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 0,369 cP
Densité de vapeur relative	: 2,62 (Air = 1.0)
Taux d'évaporation	: 1 Évalué(e)
Pourcentage de composés volatils	: > 99 %

9.2**Autres informations**

Conductivité : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1****Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées de stockage.**10.2****Stabilité chimique** : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.**10.3****Possibilité de réactions dangereuses****Réactions dangereuses** : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

Réactions dangereuses: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.6

Produits de décomposition dangereux : Soufre

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Isopropyl Mercaptan**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 2.496 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Isopropyl Mercaptan

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Isopropyl Mercaptan

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Isopropyl Mercaptan

Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau
largement basé sur l'évidence chez l'animal.

Isopropyl Mercaptan

Irritation des yeux : irritation légère. largement basé sur l'évidence chez l'animal.

Isopropyl Mercaptan

Sensibilisation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
largement basé sur l'évidence chez l'animal.

Toxicité à dose répétée

Isopropyl Mercaptan : Espèce: Rat, mâle et femelle
Sex: mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 13 wks
Nombre d'expositions: 6hrs/d, 5 d/wk
NOEL: 0,367 mg/l 99.6 ppm
LOEL (Dose minimale avec effet observé): 1,488 mg/l 403.4 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 413
Organes cibles: Foie, Reins, Voies respiratoires supérieures, Sang

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle et femelle
 Sex: mâle et femelle
 Voie d'application: gavage oral
 Dose: 10, 50, 200 mg/kg bw/day
 Durée d'exposition: 42-53 days
 Nombre d'expositions: Daily
 NOEL: 50 mg/kg
 LOEL (Dose minimale avec effet observé): 200 mg/kg
 Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais
 Organes cibles: Foie, Sang
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle et femelle
 Sex: mâle et femelle
 Voie d'application: Inhalation
 Durée d'exposition: 13 wks
 Nombre d'expositions: 6hrs/d, 5 d/wk
 NOEL: >= 196 ppm
 Méthode: OCDE ligne directrice 413
 Organes cibles: Reins, Voies respiratoires supérieures, Sang
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

n-Propyl Mercaptan

Espèce: Rat, mâle et femelle
 Sex: mâle et femelle
 Voie d'application: Inhalation
 Dose: 9, 97, 196 ppm
 Durée d'exposition: 13 wks
 Nombre d'expositions: 6 hrs/d, 5 d/wk
 NOEL: 196 ppm
 Méthode: OCDE ligne directrice 413
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Génotoxicité in vitro**Isopropyl Mercaptan**

: Type de Test: essai de mutation inverse
 Système d'essais: Salmonella typhimurium
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: OCDE ligne directrice 471
 Résultat: négatif

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

	<p>Type de Test: Essai sur le lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: Ligne directrice 490 de l'OCDE pour les essais Résultat: négatif</p>
	<p>Type de Test: Test des micronoyaux Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 487 Résultat: négatif</p>
n-Propyl Mercaptan	<p>Type de Test: Test de Ames Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif</p> <p>Type de Test: Essai cytogénétique Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif</p> <p>Type de Test: Essai sur le lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.</p>

Toxicité pour la reproduction

Isopropyl Mercaptan	: Espèce: Rat Sex: mâle et femelle Voie d'application: gavage oral Dose: 10, 50, 200 mg/kg/bw Durée d'exposition: 42 d Nombre d'expositions: Daily Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais NOAEL Parent: \geq 200 mg/kg NOAEL F1: 50 mg/kg L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. Aucun effet indésirable à prévoir
---------------------	--

Toxicité pour le développement

Isopropyl Mercaptan	: Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation Dose: 11, 99, 195 ppm Durée d'exposition: 6h/d Période d'essai: GD 9 - 19 Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE NOAEL Teratogenicity: \geq 195 ppm NOAEL Maternal: \geq 195 ppm L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
---------------------	--

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

Espèce: Souris
 Voie d'application: Inhalation
 Dose: 11, 99, 195 ppm
 Durée d'exposition: 6h/d
 Période d'essai: GD 9 - 19
 Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE
 NOAEL Teratogenicity: >= 195 ppm
 NOAEL Maternal: >= 195 ppm
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Isopropyl Mercaptan
Toxicité par aspiration**

: Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets CMR

Isopropyl Mercaptan

: Cancérogénicité: Indéterminé
 Mutagénicité: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
 Toxicité pour la reproduction: Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

n-Propyl Mercaptan

Cancérogénicité: Indéterminé
 Mutagénicité: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
 Toxicité pour la reproduction: Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale., Pas toxique pour la reproduction

11.2**Informations sur les autres dangers****Isopropyl Mercaptan
Information
supplémentaire**

: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Les solvants risquent de dessécher la peau.

Propriétés perturbant le système endocrinien

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1****Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Isopropyl Mercaptan

: CL50: 34 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Essai en semi-statique Contrôle analytique: oui

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

Méthode: OCDE ligne directrice 203
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

n-Propyl Mercaptan

CL50: 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Essai en semi-statique Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: oui
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Isopropyl Mercaptan

: CE50: 0,25 - 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Essai en statique Substance d'essai: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

n-Propyl Mercaptan

CE50: 70 µg/l
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour les algues

Isopropyl Mercaptan

: CE50r: 21,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)
Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

n-Propyl Mercaptan

CE50r: 3 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)
Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Facteur M

IPM

: M-Factor (Acute Aquat. Tox.) 1
M-Factor (Chron. Aquat. Tox.) 1

Facteur M

1-PROPANETHIOL

: M-Factor (Acute Aquat. Tox.) 10
M-Factor (Chron. Aquat. Tox.) 10

Toxicité pour les bactéries

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

Isopropyl Mercaptan : CE50: 880,5 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

n-Propyl Mercaptan CE50: 880,5 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.2**Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité

Isopropyl Mercaptan : aérobique
Résultat: Difficilement biodégradable.
0 %
Période d'essai: 28 Days
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

n-Propyl Mercaptan : aérobique
Résultat: Difficilement biodégradable.
17 %
Période d'essai: 28 Days
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

12.3**Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation

Isopropyl Mercaptan : Facteur de bioconcentration (FBC): 6
Méthode: Données modélisées QSAR
Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

n-Propyl Mercaptan : Facteur de bioconcentration (FBC): 7,26
Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

12.4**Mobilité dans le sol**

Mobilité

Isopropyl Mercaptan : Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité
Le produit sera dispersé entre les divers compartiments de l'environnement (sol/ eau/ air).

n-Propyl Mercaptan : Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité
Le produit sera dispersé entre les divers compartiments de l'environnement (sol/ eau/ air).

12.5**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7**Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.8**Additional Information****Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

UN2402, PROPANETHIOLS, 3, II

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

UN2402, PROPANETHIOLS, 3, II, (-34 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (ISOPROPYL MERCAPTAN, N-PROPYL MERCAPTAN)

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

UN2402, PROPANETHIOLS, 3, II

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

UN2402, PROPANETHIOLS, 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (ISOPROPYL MERCAPTAN, N-PROPYL MERCAPTAN)

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

33, UN2402, PROPANETHIOLS, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (ISOPROPYL MERCAPTAN, N-PROPYL MERCAPTAN)

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

UN2402, PROPANETHIOLS, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (ISOPROPYL MERCAPTAN, N-PROPYL MERCAPTAN)

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation nationale**

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

15.2

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

Évaluation de la sécurité chimique**Composants** : propane-2-thiol 200-861-4**Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)** : 96/82/EC Mise à jour: 2003
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas: ZEU_SEVES3 Mise à jour:
LIQUIDES INFLAMMABLES
P5c

Quantité 1: 5.000 t

Quantité 2: 50.000 t

: ZEU_SEVES3 Mise à jour:
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
E1

Quantité 1: 100 t

Quantité 2: 200 t

État actuel de notification

Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.

États-Unis d'Amérique (USA) TSCA : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives

Australie AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Nouvelle-Zélande NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

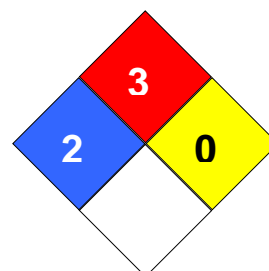
Japon ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée KECI : Une ou plusieurs substances de ce produit n'ont pas été enregistrées, ni notifiées pour être enregistrées, ni exemptées d'enregistrement par CPCChem, conformément à la réglementation K-REACH. L'importation ou la fabrication de ce produit reste autorisée à condition que l'importateur officiel coréen en ait lui-même notifié la substance.

Philippines PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Taiwan TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

RUBRIQUE 16: Autres informations**NFPA Classification** : Danger pour la santé: 2
Risque d'incendie: 3
Danger de réactivité: 0

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

Information supplémentaire

Numéro FDS patrimonial : 38500

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés

ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétrolières spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration	PRNT	Presumed Not Toxic – Prémumé

Isopropyl Mercaptan

Version 3.2

Date de révision 2023-10-11

	Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne		non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.